

de Ste-Catherine. Cette partie qui est séparée du reste du *Brûlé* par une demi-lieue de terres non cultivées, est située à environ une lieue de l'église de Ste-Catherine.

Je demeure bien cordialement,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
† C.-F. Evêque de Tloa.

Rien ne fut donc changé, et l'arrangement dont il est question a la fin de la lettre de Mgr de Tloa, dura jusqu'en 1868. Alors le *Brûlé* fut annexé à la nouvelle paroisse de Ste-Jeanne. Lorsque le parachèvement de l'intérieur de l'église fut décidé, le Conseil de fabrique présenta au curé précédent une réclamation qui datait de 1849. Pour aplanir les difficultés, M. Morin s'était chargé de construire, pour la somme de quatre cent quatre-vingt louis, un presbytère qui devait en coûter six cents au moins, d'après l'estimation même de l'architecte. De plus, il avait souscrit un montant de cent piastres pour la même fin. Aussi, il arriva ce qu'il était facile de prévoir sans être sorcier. Le presbytère coûta six cent-seize louis en chiffre rond, sans compter un lot de bois qui valait bien une couple de cents piastres. La fabrique avait cédé ce lot de bois avec l'entente que sa valeur lui serait payée en argent si on ne lui en remettait pas une quantité équivalente. Le presbytère construit, M. Morin se trouva donc le débiteur de la fabrique pour la somme de cent trente-six louis, abstraction faite du lot de bois emprunté. Telle est la genèse de cette réclamation qui était en sommeil depuis dix ans.

(à suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Joseph de Beauce, le 28 ; à l'Islet, le 2 mars ; à St-Casimir, le 3 ; au couvent de St-Michel, le 5.